

Drogues, santé et société

Consommation de boissons sucrées alcoolisées chez les jeunes : construction d'un problème public

Consumption of sugary alcoholic drinks among youth:

Construction of a public problem

Consumo de bebidas alcohólicas azucaradas entre los jóvenes: construcción de un problema público



**DROGUES,
SANTÉ ET
SOCIÉTÉ**

Yannick Masse

Volume 18, numéro 2, décembre 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1075334ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1075334ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Drogues, santé et société

ISSN

1703-8847 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Masse, Y. (2020). Consommation de boissons sucrées alcoolisées chez les jeunes : construction d'un problème public. *Drogues, santé et société*, 18(2), 39–67. <https://doi.org/10.7202/1075334ar>

Résumé de l'article

L'arrivée récente sur les tablettes des boissons sucrées alcoolisées (BSA) dans les dépanneurs et épicerie du Québec a suscité de nombreux débats sur la consommation des jeunes. Le présent article traite du cas singulier du processus menant à l'interdiction des BSA au Québec, particulièrement des produits Four Loko et FCKD UP. Nous avons étudié la construction des BSA comme problème public à l'aide d'une analyse du discours des textes médiatiques sur le sujet. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés de l'approche de Blumer sur la construction des problèmes sociaux. Nous appliquons cette approche en brossant un tableau des stratégies de définition du problème que nous avons repérées dans les médias généralistes du Québec. Ces stratégies, développées par les acteurs, concernent l'utilisation de la classification comme un outil de structuration de la réalité sociale, le choix réfléchi de la mise en scène d'événements fortuits et la participation à des échanges dans l'arène publique. Notre analyse des résultats se divise en trois parties. Tout d'abord, nous discutons du fait que les acteurs sociaux expriment de nombreuses inquiétudes concernant les risques et dangers associés aux BSA. Ensuite, nous présentons les débats sur les responsabilités sociales de la société à l'égard de l'éducation à la consommation des jeunes. Finalement, nous examinons les réflexions des acteurs sur le rôle de l'intervention gouvernementale dans la restriction de la vente d'alcool. Nous terminons notre étude en discutant sur le consensus politique comme particularité de ce cas. La singularité du cas nous pousse à proposer une sensibilité accrue eu égard à la protection de la jeunesse au Québec entourant la consommation d'alcool.



RÉFLEXION THÉORIQUE

Consommation de boissons sucrées alcoolisées chez les jeunes : Construction d'un problème public

Yannick Masse, candidat à la maîtrise en sociologie, Université d'Ottawa

Correspondance

120, rue Université privée
Pavillon des Sciences sociales, pièce 10005
Ottawa, Ontario, Canada K1N 6N5
Courriel : ymass076@uottawa.ca
Téléphone : 819-609-9027

Résumé

L'arrivée récente sur les tablettes des boissons sucrées alcoolisées (BSA) dans les dépanneurs et épicerie du Québec a suscité de nombreux débats sur la consommation des jeunes. Le présent article traite du cas singulier du processus menant à l'interdiction des BSA au Québec, particulièrement des produits Four Loko et FCKD UP. Nous avons étudié la construction des BSA comme problème public à l'aide d'une analyse du discours des textes médiatiques sur le sujet. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés de l'approche de Blumer sur la construction des problèmes sociaux. Nous appliquons cette approche en brossant un tableau des stratégies de définition du problème que nous avons repérées dans les médias généralistes du Québec. Ces stratégies, développées par les acteurs, concernent l'utilisation de la classification comme un outil de structuration de la réalité sociale, le choix réfléchi de la mise en scène d'événements fortuits et la participation à des échanges dans l'arène publique. Notre analyse des résultats se divise en trois parties. Tout d'abord, nous discutons du fait que les acteurs sociaux expriment de nombreuses inquiétudes concernant les risques et dangers associés aux BSA. Ensuite, nous présentons les débats sur les responsabilités sociales de la société à l'égard de l'éducation à la consommation des jeunes. Finalement, nous examinons les réflexions des acteurs sur le rôle de l'intervention gouvernementale dans la restriction de la vente d'alcool. Nous terminons notre étude en discutant sur le consensus politique comme particularité de ce cas. La singularité du cas nous pousse à proposer une sensibilité accrue eu égard à la protection de la jeunesse au Québec entourant la consommation d'alcool.

Mots-clés : problème public, alcool, consommation d'alcool, boissons sucrées alcoolisées, politiques publiques, analyse de discours, jeunes

Consumption of sugary alcoholic drinks among youth: Construction of a public problem

Abstract

The recent coming of sugary alcoholic beverages (SAB) (also known as alcopops) on the shelves of grocery and convenience stores in Quebec sparked many debates about alcohol consumption for the youth. This article discusses the singular case of the progressions that led to the ban of SAB in Quebec, especially Four Loko and FCKD UP. Using discourse analysis of media sources on this topic, we have studied the construction of SAB as a public problem. For this reason, we were inspired by Blumer's approach on the construction of social problems. We applied this approach by having a look at problem description strategies that we have observed in the generalist media of Quebec. These strategies, developed by social actors, are tied to the use of classification as a method of structuring social reality, the reflected choice of presenting fortunate events and the participation at exchanges in the public arena. Our analysis consists of three sections: first, we discuss the concerns surrounding the risks and dangers of SAB; second, we present debates on

social responsibilities toward youth consumption education; and lastly, we examine the main actors' thoughts on the role of government intervention when it comes to restricting alcohol. The particularity of this case is discussed in the conclusion. The uniqueness of this case prompted us to propose an exploratory line of research for possible increased sensibility to youth protection around their alcohol consumption in Quebec.

Keywords: public problem, alcohol, alcohol drinking, sugary alcoholic beverages, alcopops, public policies, discourse analysis, youth

Consumo de bebidas alcohólicas azucaradas entre los jóvenes: construcción de un problema público

Resumen

La reciente aparición de bebidas alcohólicas azucaradas en los estantes de las tiendas de alimentos suscitó numerosos debates sobre su consumo entre los jóvenes. Este artículo trata sobre el caso singular del proceso que lleva a la prohibición de este tipo de bebidas en Quebec, en particular de los productos *Four Loko* y *FCKD UP*. Hemos estudiado la construcción de las bebidas alcohólicas azucaradas como problema público mediante un análisis del discurso de los textos mediáticos sobre el tema. Para ello nos inspiramos en el enfoque de Blumer sobre la construcción de los problemas sociales. Aplicamos este enfoque presentando un cuadro de las estrategias de definición del problema que encontramos en los medios generalistas de Quebec. Estas estrategias, desarrolladas por los actores mismos, se refieren al uso de la clasificación como una herramienta de la estructuración de la realidad social, la elección meditada de la puesta en escena de acontecimientos fortuitos y la participación en intercambios en la arena pública. Nuestro análisis de los resultados se divide en tres partes. En primer lugar, tratamos el hecho de que los actores sociales expresan numerosas inquietudes relativas a los riesgos y peligros relacionados con las bebidas alcohólicas azucaradas. Presentamos a continuación los debates sobre las responsabilidades sociales de la sociedad con respecto a la educación de los jóvenes en materia de consumo. Finalmente, analizamos las reflexiones de los actores sobre el papel de la intervención gubernamental en la restricción de la venta de alcohol. Concluimos nuestro estudio analizando el consenso político como particularidad de este caso. La singularidad del mismo nos lleva a proponer una pista exploratoria sobre una posible sensibilidad aumentada en Quebec en lo que hace a la protección de la juventud con respecto al consumo de alcohol.

Palabras clave: problema público, alcohol, consumo de alcohol, bebidas alcohólicas azucaradas, políticas públicas, análisis del discurso

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

Le 26 février 2018, Athena Gervais, une adolescente de 14 ans de Laval, décède après avoir consommé près de trois boissons à haute teneur en alcool de marque FCKD UP, une boisson à 11,9 % d'alcool, en moins de 30 minutes alors qu'elle est à l'école (Larocque, 2019). Les boissons sucrées alcoolisées (BSA), telles FCKD UP et Four Loko, faisaient déjà les manchettes avant ce malheureux événement. Ces boissons sont des breuvages alcoolisés composés d'arômes ou de substances (sucre, guarana) qui masquent partiellement le goût de l'alcool. Elles sont généralement à base de malt et contiennent plusieurs verres standards d'alcool dans un contenant à usage unique. Elles étaient considérées par plusieurs organismes et acteurs de la sphère publique au Québec comme « dangereuses » et « attrayantes pour les jeunes ». Le décès de la jeune Athena Gervais est venu confirmer leurs craintes. Résultat : le gouvernement du Québec a rapidement décidé d'en interdire la vente par un amendement au projet de loi 170, moins de quatre mois après l'annonce du décès de l'adolescente.

Contexte

Le processus de définition des BSA comme problème public s'est déroulé à travers plusieurs événements sociaux qui l'ont influencé. La boisson Four Loko de l'entreprise Phusion Projects, disponible tout d'abord aux États-Unis, se vend à son arrivée au Canada en 2015 dans un format prêt-à-boire avec un taux d'alcool de 11,9 %. Elle est vendue dans des canettes colorées de 568 ml, est à saveurs de fruits et présente un taux de sucre similaire aux boissons gazeuses typiques. De plus, elle coûte généralement entre 3,50 \$ et 5 \$ la canette. Dès l'été 2017, cette boisson atteint une grande popularité dans la province.

Devant la popularité de la boisson Four Loko, le Groupe Geloso, un producteur d'alcool leader au Québec dans le marché des boissons prêt-à-boire, réplique avec la création de la boisson FCKD UP : un produit similaire à la Four Loko, mais qui contient également de la guarana, cette source naturelle de caféine qu'il est permis de mélanger à l'alcool au Canada, contrairement à d'autres produits stimulants (caféine, taurine). Ces deux boissons seront sévèrement critiquées par des experts et des groupes de pression tels Éduc'alcool et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) en raison de leur popularité chez les jeunes. Les inquiétudes atteignent leur apogée dans les médias lors du décès d'Athena Gervais à l'hiver 2018.

À la suite de la médiatisation massive^[1] de la mort de la jeune adolescente, de nombreux échanges entre les acteurs ont eu lieu pour déterminer les responsabilités du gouvernement québécois et canadien à l'égard de la restriction sur la vente de l'alcool. En juin 2018, le gouvernement québécois interdit la vente dans les dépanneurs et épiceries des BSA ayant plus de 7,0 % d'alcool grâce au projet de loi 170. À son tour, après des consultations publiques et la sortie d'un rapport, le gouvernement fédéral adopte le Règlement modifiant le *Règlement sur les aliments et drogues* (alcool purifié aromatisé) qui limite le contenu des BSA à 1,5 consommation standard d'alcool^[2] par

¹ Entre le jour de la mort d'Athena Gervais et le 13 mars 2018, jour de l'annonce d'un amendement au projet de loi 170 pour interdire la vente des BSA au Québec, 44 articles ont été publiés sur sa mort dans les journaux étudiés ici.

² Une consommation ou un verre standard d'alcool provient d'un calcul effectué en fonction de la moyenne de pourcentage d'alcool des breuvages standard proposé par l'Organisation mondiale de la santé. Ainsi, une consommation d'alcool standard correspond à une bière de 340 ml avec un taux d'alcool par volume (TAV) de 5,0 %, un verre de vin de 140 ml à un TAV de 12,0 % ou bien un verre de spiritueux de 45 ml à un TAV de 40,0 % (Butt, Beirness, Stockwell, Gliksman et Paradis, 2011).

contenant³. Ces politiques publiques seront notamment critiquées par les instances concernées au Québec, puisqu'elle ne limite pas la promotion et la publicité de l'alcool auprès des jeunes. Ces boissons ne seront restées que quelque temps sur les tablettes au Québec. Entre la médiatisation des BSA et la mise en place du projet de loi au Québec, il ne s'est écoulé que 11 mois.

Cadre théorique

L'approche des problèmes sociaux de Blumer (1971) a été développée afin de comprendre le processus menant à la définition d'un problème. Blumer (1971) affirme avec cette approche que les problèmes sociaux « n'existent pas en eux-mêmes », mais qu'ils sont le résultat de l'interrelation entre différents acteurs et de la légitimation d'un problème dans la sphère publique. Pour notre recherche, nous utiliserons plus précisément le terme de « problème public » puisque le processus de définition du problème des BSA s'est déroulé essentiellement sur la place publique et a bénéficié d'une grande médiatisation (Sheppard, 2010).

Blumer (1971) définit donc un processus en cinq étapes qui nous permettra de comprendre la construction des BSA comme problème public.

1) L'émergence du problème social. Pour Blumer (1971), les problèmes sociaux sont graduellement identifiés comme tels par la société. Le problème social n'existe pas tant qu'il ne fait pas l'objet d'une discussion dans les différentes sphères de la société. **2) La légitimation du problème.** À la suite de l'émergence d'un problème, celui-ci doit être reconnu par des instances légitimes comme le milieu politique et les médias pour rester pertinent. **3) La mobilisation vis-à-vis ce problème.** À cette étape du processus de construction d'un problème social, l'opinion publique contribue à définir le problème. Les médias de masse discutent fréquemment du problème et les différents gouvernements s'organisent pour traiter de la situation. **4) La formation d'un plan d'action officiel pour le traiter.** Par la suite, différentes instances prennent maintenant part à la définition du problème en cherchant un compromis entre les parties. Il existe donc un écart entre la définition du problème à son émergence et sa définition lors de la formation d'un plan d'action officiel. **5) La transformation de ce plan dans sa mise en action concrète.** Finalement, certains groupes, entreprises et institutions verront comment s'est formé le plan d'action officiel et souhaiteront intervenir pour en bénéficier, le transformer ou éviter que la définition officielle du problème affecte leurs « avantages ».

L'approche de Blumer (1971) nous permettra donc de reconnaître les acteurs importants, les interrelations qui ont eu lieu dans la définition du problème de notre étude de cas et de voir l'écart entre l'émergence du problème et son application officielle dans la loi.

Stratégies de définition du problème public

Nous nous sommes concentrés sur trois stratégies de définition du problème public pour notre analyse puisqu'elles ont grandement influencé le cas des BSA. Les stratégies utilisées par les acteurs

³ Le règlement a prévu une exemption pour les contenants en verre de 750 ml ou plus, basée sur le fait que « les bouteilles de verre de 750 ml et plus sont un format à plusieurs portions couramment utilisé pour les boissons alcooliques traditionnelles » (Gouvernement du Canada, 2019).

pour définir le problème public rendent compte du discours et de son empreinte sur le processus de définition des problèmes publics (Blumer, 1971 ; Cefaï, 2016 ; Prior, 2004). La description des stratégies utilisées permet de saisir l'ensemble de ce processus.

Tout d'abord, la **classification qui sert à la structuration de la réalité sociale** repose sur une portée double : elle est un outil scientifique d'encadrement d'une situation sociale, mais l'analyse de l'utilisation de cet outil peut aussi en dire sur le processus même de définition d'un problème (Prior, 2004). Autrement dit, la classification permet d'établir des limites et des balises sur la consommation d'alcool en fonction de l'acceptabilité sociale et des données scientifiques. Ainsi, le fait de classer, par exemple, la consommation de cinq verres d'alcool comme excessive au Canada permet de rendre compte des limites sociales acceptables de la population, des limites que les jeunes Québécois dépasseraient fréquemment. Ces limites peuvent différer d'un endroit à l'autre et d'un acteur à l'autre (Room et Mäkelä, 2000). Ces classifications mettent en place des standards qui imposent un ordre social entre différents groupes de consommateurs (Gusfield, 2009). L'utilisation même du terme de « verre standard d'alcool » rend compte de ce phénomène.

La **mise en scène sur la place publique d'événements fortuits** consiste en une autre stratégie de définition d'un problème public qui rend compte de la réalité sociale, mais dont la réalité est montrée sous un angle qui justifie le problème social perçu par les acteurs. Pour Blumer (1971), les événements fortuits permettent de légitimer un problème social. La sélection spécifique de certains de ces événements contribue à alimenter le discours des acteurs. Ces derniers légitiment leur pensée par la démonstration concrète de leur discours. Par exemple, comme nous le verrons dans l'analyse, le décès de la jeune Athena Gervais est venu justifier le discours des acteurs qui reconnaissaient un risque pour les jeunes dans les BSA. Le public associe certains événements à une cause, sans preuve concrète, parce que cette association justifie les croyances et les représentations sur un phénomène donné (Gusfield, 2009).

La mise en scène de ces événements s'est produite généralement, dans le cas à l'étude, par les plateformes médiatiques québécoises. Ce phénomène a mené en partie à adopter une autre stratégie pour arriver à définir le problème public : **la participation à des échanges entre les acteurs dans l'arène publique**. Ces échanges se présentent sous la forme de propositions, de solutions à l'égard du problème, de critiques quant à sa gestion ou bien d'analyse de la situation faisant problème (Cefaï, 2016). Ces échanges mettent en lumière des relations de pouvoir entre différentes « constellations » composées d'acteurs (Stevens et Zampini, 2018). Certaines constellations ont une influence considérable sur la finalité des politiques publiques. Par les plateformes médiatiques, il est possible de voir les interrelations entre les acteurs de ces constellations. Chaque constellation, par des échanges, tente de justifier leur point de vue et les plateformes médiatiques représentent un médium intéressant pour comprendre le processus de définition du problème à travers ces échanges.

L'objectif principal de cet article est de comprendre les actions et le discours des acteurs face au phénomène des BSA (grâce aux stratégies expliquées ici). De la compréhension dégagée de notre analyse, nous pouvons ainsi mieux décrire la construction de ce phénomène comme problème public (par le cadre théorique de Blumer, 1971).

Méthodologie

Nous sommes arrivés à nos résultats en nous servant d'une approche de l'analyse de discours développée par Prior (2004). Les articles médiatiques qui ont été consultés sont perçus, sous cette approche inspirée de l'analyse de discours foucauldienne, comme des textes permettant de mieux comprendre le discours autour du processus de construction du problème. Un texte, tel un article médiatique, ne peut représenter une situation sociale que s'il est mis dans un contexte sociohistorique particulier. Ainsi, un texte ne doit pas seulement être vu comme une représentation de la réalité sociale, mais comme une production contextualisée (Negura, 2006) et rattachée à un discours. C'est ce qui se doit d'être analysé à travers les différents thèmes du discours qui ont été produits autour du cas des BSA. Les discours ordonnent et restreignent les représentations sociales. Les textes sont produits et « conjurent le hasard du discours » (Foucault, 1971, p. 27). Ainsi, ce qui est discuté, raconté et calculé pour définir un problème social est éminemment une production dirigée par le discours (Prior, 2004). Les acteurs sont guidés par ces discours pour représenter le monde social et montrer ce qu'ils considèrent comme problématique. Dans cette perspective, les articles médiatiques sont des textes venant d'une production qui a été influencée par le discours dans un processus de définition d'un problème public.

Pour en arriver à notre analyse, nous avons consulté tous les articles discutant du cas des BSA, particulièrement des boissons Four Loko et FCKD UP dans les médias provinciaux québécois autant en ligne que sur papier. Les mots-clés utilisés pour trouver les articles dans la banque de données *Eureka.cc* sont « Four Loko, FCKD UP, boisson sucrée alcoolisée, boisson sucrée à haute teneur en alcool ». 125 articles médiatiques dont certains incluaient des extraits vidéo ou audio ont été retenus des cinq médias généralistes consultés : *La Presse*, *Le Devoir*, *Radio-Canada*, *TVA Nouvelles* et *Le Journal de Montréal*. Ces articles ont été publiés entre juillet 2017 et mai 2019, soit entre le début des reportages sur les inquiétudes face à la boisson Four Loko et l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (alcool purifié aromatisé)* du gouvernement canadien.^[4]

Nous avons pris la décision d'analyser que les articles de journaux et non d'autres types de médias (médias sociaux, télévisuels, radiophoniques).^[5] Deux motifs nous poussent à utiliser principalement les médias journalistiques : 1) leur accessibilité et leur facilité d'analyse ; 2) la similitude des propos entre les journaux et les autres médias. En effet, les articles de journaux rapportent les informations principales qui étaient contenues dans les mémoires (Association pour la santé publique du Québec, 2018 ; Éduc'alcool, 2018 ; Groupe Geloso, 2018 ; INSPQ, 2018) et dans les

⁴ Nous avons exclu les articles qui traitaient des BSA de façon secondaire. Nous nous sommes concentrés sur les articles de journaux puisqu'ils montrent dans la sphère publique les échanges entre les acteurs et les constellations (Stevens et Zampini, 2018). En nous concentrant sur la construction d'un problème public, il importe d'avoir des données qui ont un impact considérable dans l'opinion publique.

⁵ Nous ne prenons pas en compte les consultations parlementaires et les différents mémoires des acteurs concernés qui ont eu lieu sur ce phénomène. Toutefois, nous avons parlé à plusieurs d'entre eux (Éduc'alcool, Association des brasseurs du Québec, Centre canadien de dépendance et d'usage de substances, Institut national de santé publique du Québec, Santé Canada, Association pour la santé publique du Québec, ex-ministre de la Santé Lucie Charlebois) et leur point de vue livré dans ces documents a été également discuté dans les journaux. Évidemment, ce qui est dit dans les journaux et dans ces documents a fait l'objet d'un triage de la part des acteurs pour décider ce qui sera rendu public. Ceci pose effectivement une limite, non pas sur les propos qui se trouveraient dans les consultations et mémoires, mais sur ce qui a été omis de mentionner publiquement. C'est pour cette raison que notre analyse se concentre sur l'aspect public de la construction de ce problème.

consultations parlementaires (Comité permanent de la santé, 2018; Assemblée nationale du Québec, 2018) tels que rapporté par leur porte-parole dans des entrevues ou des communiqués de presse. Le fait d'exclure les médias sociaux de notre analyse montre une limite sur la portée du regard des jeunes sur les BSA. Toutefois, les propos des acteurs les plus influents sur les politiques publiques sont inclus dans notre analyse.

Analyse

Trois grands thèmes dominant spécialement dans le discours du cas étudié. Ces thèmes apparaissent à travers le processus de construction du problème public, c'est-à-dire qu'à des moments précis dans le processus, un de ces thèmes ressort particulièrement dans le discours. Nous indiquerons où nous sommes rendus dans le processus tout au long de la présentation de l'analyse.

La seule étape du processus développé par Blumer (1971) qui n'est pas présente dans notre analyse est la première, soit l'émergence du problème. La consommation dite excessive des jeunes au Québec faisait déjà l'objet de nombreuses recherches avant la problématisation des BSA (Brunelle *et al.*, 2015; Joubert, Carpentier, Plourde, Marcotte, Brunelle et Admo, 2015; Tessier, April et Hamel, 2016; Tessier, Hamel et April, 2014). L'émergence de la problématisation de la consommation d'alcool chez les jeunes commence au début des années 2000 où la consommation dite excessive ou « abusive » augmente (Statistique Canada, 2015). Malgré la baisse récente de la consommation excessive au Québec chez les jeunes (Traoré *et al.*, 2017), le problème a continué à faire sa place dans les médias et dans le discours de plusieurs experts. Ceci serait dû, selon plusieurs auteurs, à la propension au risque chez les jeunes (Joubert *et al.*, 2015; Le Breton, 2013). Également, l'arrivée au Canada d'un nombre grandissant de BSA préoccupe considérant que ces produits s'adressent à des groupes qui habituellement consomment peu (adolescentes, jeunes mineurs) (Association pour la santé publique du Québec, 2018). Cet attrait pour l'étude des conduites à risque pourrait expliquer en partie l'augmentation de la problématisation de la consommation d'alcool des jeunes.

Inquiétude face à la prise de risques chez les jeunes

Ce premier thème montre l'importance accordée au risque et au danger que les BSA pourraient causer. Pour légitimer le problème, l'accent est mis sur les risques sanitaires reliés à la consommation excessive, notamment au calage d'alcool et à la consommation chez les mineurs. Les auteurs des articles vont chercher le témoignage de différents médecins et experts en dépendance qui expliquent leurs craintes par rapport aux BSA. Le risque ainsi présenté se traduit par l'entrée plus fréquente à l'urgence médicale chez les jeunes et l'augmentation du risque d'agression (Simmat-Durand et Toutain, 2018) dû notamment au manque de capacité de jugement des jeunes, selon les experts et les journalistes. Par exemple, dès le début des premiers reportages sur la boisson Four Loko, la consommation excessive, les risques de coma éthylique et les jeux d'alcool sont mis de l'avant par les journalistes : « Une seule canette renferme plusieurs stimulants et l'équivalent de quatre consommations d'alcool, ce qui a mené plusieurs adolescents tout droit aux urgences. » (Couture, 2017)

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence



Dans cet article, cette photo d'une publicité de la boisson FCKD UP près d'une école est présentée pour montrer l'écart entre le message de santé publique sur les consommations standards et les pratiques « responsables » des entreprises qui sont perçus par certains acteurs comme favorisant la consommation excessive. (Parent, 2018)

Selon Catherine Paradis, du Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, « Ce n'est pas rare de voir des jeunes qui prennent deux, voire trois canettes dans une même soirée. C'est un billet direct vers les urgences. » (Touzin, 2017b)

Dès les premières inquiétudes mentionnées dans les médias concernant les BSA, le rapport entre les entrées à l'urgence et la consommation excessive est repris de nombreuses fois par les experts en santé publique. Si les jeunes entrent à l'urgence en raison des BSA, les acteurs, autant des représentants de l'industrie que des experts en santé, mettent en cause le jugement peu développé des jeunes : « Certains chercheurs croient que si les adolescents surconsomment de l'alcool, c'est en grande partie causé par leur incapacité à anticiper les conséquences de leurs gestes », indique Éduc'alcool (Lacroix, 2017).

« C'est une boisson complètement débile, lâche la D^{re} Gosselin. Il y a tellement d'alcool là-dedans, tellement de sucre. Les jeunes boivent ça comme si c'était un shooter. Ils banalisent complètement la teneur en alcool du produit. » Des patients intoxiqués au Four Loko débarquent aux urgences convaincues que quelqu'un a mis du GHB (drogue du viol) dans leur verre tellement ils sont assommés, décrit la médecin experte en toxicologie médicale. (Touzin, 2017a)

Ces extraits montrent les efforts de légitimation du problème à travers une classification de la consommation excessive. La « surconsommation », l'association à la drogue du viol et la présence de « plusieurs stimulants et l'équivalent de quatre consommations d'alcool » révèlent une limite sociale que cette boisson dépasserait. C'est dans ce même élan que les médias rapportent de nombreuses fois le contenu de ces boissons qui excéderaient les seuils d'acceptabilité sociale en termes de consommation. « Four Loko est un alcool à 11,9%, mais qui goûte la limonade en raison de son haut taux de sucre et des saveurs de fruits ajoutées, ce qui en facilite une plus grande

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

consommation» (Vaillancourt, 2017). La Four Loko et la FCKD UP sont dès lors décrites par les experts comme « des bombes », « des boissons complètement débiles », « des cochonneries » ou bien des boissons « prisées par les mineurs » (Agence QMI, 2018a; Bellavance, 2018; Touzin, 2017a; TVA Nouvelles, 2018).

De nombreux échanges publics ont eu lieu concernant la publicisation des boissons et les stratégies de vente utilisées par les deux entreprises, le Groupe Geloso et Phusion Projects. Alors que celles-ci avouent encourager « la consommation responsable » et vouloir « prévenir la consommation illégale de mineurs » (Plouffe, 2018; Touzin, 2017a), les experts en santé publique affirment que leurs actions vont à l'encontre de ces propos. Les articles consultés mettent d'ailleurs l'accent sur les différents éléments formant la stratégie marketing de ces entreprises par ces experts :

On peut lire sur la page Facebook de Four Loko destinée aux Québécois (en français) des slogans comme « Réveille ton ami. On ne laisse personne derrière ». [...] Ce n'est pas pour rien que l'entreprise est très active sur les réseaux sociaux, croit M^{me} Paradis. « Le web, c'est le Far West, dénonce cette experte des dépendances. On y retrouve des publicités qui ne pourraient jamais passer à la télé et à la radio. » (Touzin, 2017a)



Un exemple de titre d'articles où l'accent est mis sur la canette elle-même. Ce genre de schéma de présentation est très courant dans les médias consultés. (Touzin, 2017a)

[Les publicités colorées aux slogans « cool », le prix d'achat ou encore l'accessibilité dans les dépanneurs et épiceries] banalisent les dangers réels » de ce type de boisson, selon [le coroner Larocque]. Est-ce que Athena aurait pris 12 verres de vin en 35 minutes ? La réponse est non. (Caillou, 2019)

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

Les acteurs dénonçant la promotion des BSA affirment que celle-ci est directement reliée à la popularité de ces boissons auprès des jeunes. Il est possible de voir dans les échanges publics publiés dans les articles médiatiques le lien entre la popularité des jeunes et les risques qui y sont reliés, selon les acteurs. Quelques jeunes consommateurs sont interviewés dans les articles consultés et s'expriment souvent avec des propos critiques qui montrent les risques et dangers associés aux BSA :

Un élève de 15 ans raconte avoir « perdu connaissance après deux cannettes de Four Loko ». [...] D'autres jeunes ont avoué qu'il était facile de se procurer ce genre de boisson. « Ça fait un bon mois que j'ai bu ça [FCKD UP], lance une jeune fille de 14 ans. Je me suis sentie un peu fucked UP [...] Tous mes amis en boivent. » (Noël, 2018)

À la suite de la présentation continue du lien entre les risques et la popularité chez les jeunes dans les médias, la mort d'Athena Gervais est l'évènement qui représenta l'apogée de la légitimation du problème public des BSA. Des liens clairs sont posés entre la mort de la jeune fille et la promotion sur les médias sociaux dans les articles qui critiquent les stratégies de marketing chez les entreprises productrices de BSA : « « Passez de zéro à party en quelques gorgées ». Ce slogan de la marque de boissons alcoolisées FCKD UP a-t-il causé la perte d'Athena Gervais, 14 ans, retrouvée noyée dans un ruisseau derrière son école secondaire ? » (Maréchal, 2018)

Une autre mort a été associée à la consommation de BSA, soit celle de Pierre Parent, un homme de 30 ans, décédé en décembre 2017, deux mois avant Athena Gervais. Son décès n'a toutefois pas été rapporté dans les médias populaires avant la sortie du rapport du coroner malgré l'intervention de ses parents disant qu'il consommait en grande quantité des boissons Four Loko (Vingt55, 2017). Les médias consultés dans notre étude ont discuté de ce décès plusieurs mois plus tard et le rapportaient comme une mort d'une personne « accro à la Four Loko » et qui avait « développé une dépendance aux boissons sucrées fortement alcoolisées » (Dumas, 2018 ; Radio-Canada, 2018b).^[6] De l'autre côté, la mort d'Athena Gervais, elle, a été traitée comme un « accident » (Lorange, 2018).

Le traitement particulier de ces deux évènements fortuits montre un écart dans les perceptions de la consommation excessive d'alcool où l'âge semble être le facteur contrastant. La mise en scène d'autres évènements fortuits va dans ce sens également. Le cas d'un homme de 32 ans ayant dû subir une transplantation du foie après avoir consommé « de deux à quatre canettes » de BSA par jour pendant plusieurs mois est mis de l'avant. Les médias ont rapporté les propos de ce consommateur de cette façon : « Ça donne un boost d'énergie rapidement. C'est ce dont j'avais besoin. Je suis devenu accro. » (Ouellet, 2018)

La présentation de différents évènements fortuits, en particulier celui du décès d'Athena Gervais a constitué un pas important vers la mobilisation de l'action vis-à-vis du problème des BSA. Pour Blumer (1971), certains évènements deviennent des tournants dans le processus de définition d'un problème public. À partir de ce moment, nous remarquons que les médias ont recueilli des critiques sévères envers ces boissons auprès des jeunes consommateurs ou non-consommateurs. Curieusement, aucun des médias analysés n'a consulté des jeunes qui exprimaient une opinion

⁶ La mort de Pierre Parent est due à une arythmie cardiaque où l'homme avait mélangé alcool éthylique, caféine et chlorophéramine dans un contexte d'une stéatose hépatique et d'une dilatation du ventricule gauche. Ces derniers éléments n'ont pas été pris en compte dans les médias considérant seulement la boisson Four Loko comme cause de la mort.

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

favorable à la vente des BSA. En fait, plusieurs jeunes qui se sont adressés dans les médias se sont présentés comme des amis ou collègues de classe d'Athena Gervais. La place des jeunes dans les médias semble limitée. Les médias ne semblent pas accorder une légitimité aux propos des jeunes. Les propos recueillis montrent toutefois un effort de mobilisation vers l'action : « c'est nocif, c'est pas bon pour la santé... a dit une adolescente de 16 ans. Mais on dirait que pour certains ça ne les dérange pas ils s'en foutent carrément, ils ne sont pas conscients des dangers ». Nous voyons que les propos de cette adolescente cadrent avec le discours sur le risque et délimitent le problème qui, selon elle, serait l'inconscience chez les autres jeunes face au danger des BSA.

Devant l'uniformité du discours sur les BSA, certains détaillants ont jugé bon de retirer ou proposer le retrait de ces boissons sur les tablettes. C'est notamment le cas des détaillants Métro et Couche-Tard qui ont suspendu la vente des BSA avant l'entrée du projet de loi 170. Le Groupe Geloso a également décidé après la mort d'Athena Gervais d'arrêter la production des boissons FCKD UP. Le président de la compagnie, Aldo Geloso, affirmait d'ailleurs quelques mois auparavant qu'il n'avait pas le choix de produire la FCKD UP pour concurrencer la Four Loko afin de garder son rôle de leader dans l'industrie, mais qu'il lançait la boisson « à reculons » (Touzin, 2017c). Ceci montre comment les aspects économiques dominent les actions des acteurs malgré les conséquences anticipées. Ainsi, devant les dangers et risques perçus, ces interventions des entreprises prenaient la forme de solutions, mais également de critiques sociales à l'égard de la vente des BSA malgré la continuation de sa vente.

Responsabilités sociales et éducation à la consommation auprès des jeunes

Les questionnements sur les responsabilités sociales autant des entreprises et des gouvernements augmentent chez les experts et le public parallèlement à la mobilisation de l'action face au problème des BSA. Après le décès d'Athena Gervais, nombreuses sont les réflexions qui portent sur la gestion de la vente d'alcool et de la publicité dirigée aux jeunes. Certains experts et représentants appellent à une meilleure éducation à la consommation. Selon Jean-Sébastien Fallu, spécialiste en toxicomanie et professeur à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal : « Il faut investir en éducation sur les drogues et l'alcool, ce qu'on a beaucoup délaissé, et rappeler les principes de base de la réduction des méfaits » (Radio-Canada, 2018a).

D'autres, toutefois, cadrent leur message autour de la restriction de ces boissons devant l'incapacité des jeunes à comprendre l'importance de la teneur en alcool de ces boissons :

Pour M. Sacy, ces produits devraient être carrément interdits et les consommateurs devraient faire eux-mêmes leurs mélanges afin de se rendre compte de la quantité d'alcool qu'ils y mettent. À défaut, les formats devraient correspondre à une consommation d'alcool par contenant afin que le consommateur réalise ce qu'il boit. « S'il veut en boire 12, il devra en acheter 12 », a-t-il illustré. (Teisceira-Lessard, 2018)

Ce dernier extrait montre également la tendance de certains acteurs à bâtir leur propos autour des principes de classification des boissons. Le fait d'utiliser la classification dans ce cas servirait à contrôler la consommation des jeunes. Ainsi, l'établissement d'un verre standard d'alcool à toutes les boissons ordonnerait la consommation vers une pratique qui concorde avec les recommandations sanitaires sur les limites de la consommation à faible risque au Canada (Butt *et al.*, 2011).

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

Les échanges publics dans les médias sont axés principalement sur cette opposition entre restriction de la vente et éducation à la consommation. Du côté des entreprises et de leurs représentants, le message est clair : l'interdiction de certains produits ne permet pas la diminution de la consommation dite excessive. Ils tentent ainsi de limiter l'influence de la position des acteurs en faveur de la restriction de la vente. Par exemple, le Groupe Geloso a activement rencontré des députés pour faire valoir ses intérêts (Blouin, 2019). Ces entreprises mettent l'accent sur la collaboration, le respect des lois et l'éducation comme le groupe Phusion Projects qui souhaite : « collaborer activement avec les autorités gouvernementales concernées afin de promouvoir la consommation responsable d'alcool et d'en prévenir l'usage chez les mineurs » (Agence QMI, 2018b). L'aspect législatif et économique domine encore une fois le discours des lobbyistes de l'industrie alcoolique.

Nous voyons que le problème semble être causé ailleurs selon certains acteurs, notamment chez les experts en santé publique et les députés, ce qui ouvre place à la mobilisation pour défendre le fait que les BSA représentent un produit problématique. Les associations et gouvernements s'entendent à certains égards pour dire que la restriction de la vente des BSA est nécessaire dans ce cas. Le comité permanent de la santé de la Chambre des Communes a eu le mandat de publier un rapport sur la question afin d'éclaircir la situation. Le comité demande selon Radio-Canada (2018a) de « sévères restrictions quant au contenu et à la publicité » des BSA. Nous remarquons à travers les articles que la pression de la part de différentes associations augmente auprès du gouvernement fédéral pour agir sur la question des BSA. La mobilisation de l'action devient de plus en plus présente dans les médias. Même plusieurs mois après le décès d'Athena Gervais, de nombreux articles sont publiés pour expliquer la faiblesse de la proposition de réglementation de la part du gouvernement canadien. L'Association pour la santé publique du Québec (2018) partage cet avis : « Dans la tête des consommateurs, une canette équivaut à une consommation standard. Une femme qui boit deux cannettes dépasse sans s'en rendre compte le nombre de consommations d'alcool recommandé par jour, soit deux. » (Caillou, 2018)

Les interventions sociales se diversifient et de nombreux enjeux sont discutés pour comprendre la problématique. Les acteurs interviennent dans les médias pour resituer les limites qu'ils jugent acceptables concernant la vente de boissons alcoolisées. Le processus de définition du problème des BSA crée un ordre social nouveau qui s'adapte à des pratiques sociales émergentes (Gusfield, 2009). La publication du rapport du coroner sur la mort d'Athéna Gervais a relancé les demandes à l'égard de la restriction de la quantité d'alcool et sur la publicité, comme le proposait ce rapport. Le haut taux d'alcool, les pratiques publicitaires agressives envers les jeunes et la composition des boissons masquant l'alcool « [banalisent] les dangers auxquels sont exposés tant les enfants mineurs que les jeunes adultes face à une consommation excessive d'alcool » et les BSA « désensibilisent les jeunes adultes ou ceux en devenir, à une consommation responsable », selon le rapport (Larocque, 2019). Les positions des acteurs peuvent s'inscrire au-delà du problème des BSA et toucher aux pratiques commerciales, aux rôles des parents dans le comportement des jeunes ou bien au caractère éthique des entreprises. Le cas des BSA est venu lancer des réflexions sur différentes positions adjacentes, ce qui amène de nouvelles pistes pour définir le problème public. Dans l'opinion publique et chez plusieurs experts, de nombreux jeunes ne bénéficieraient pas d'un encadrement adéquat pour réfléchir sur leur consommation d'alcool. M^{me} Painchaud [marraine d'Athena Gervais] dit qu'elle n'en veut pas au fabricant de la boisson controversée :

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

Tout le monde est responsable, il n'y a pas un seul responsable. Eux l'ont fabriquée, mais il reste que ça a été admis, et ça a été accepté, les dépanneurs ont accepté de vendre [ce produit]. Il n'y a pas quelqu'un qui est plus responsable que l'autre. Parfois, je me demande si l'attitude de nos jeunes n'est pas reliée à notre attitude, [au fait] qu'on banalise l'alcool. C'est rendu presque dans le quotidien des gens de boire de l'alcool. (TVA Nouvelles, 2019)

En effet, de nombreux acteurs, dans l'opinion publique et chez les experts critiquent le fait que les mises en garde sont peu présentes et que la consommation fréquente tant à la télévision ou dans les familles québécoises n'est pas remise en cause. Ainsi, pour Blumer (1971), des propos autrefois bénins prennent une place importante dans la définition du problème : « des profanes qui étaient peu impliqués donnent leur avis et contribuent eux aussi à définir publiquement le problème » comme le démontre ce dernier extrait de la marraine d'Athena Gervais. L'opinion publique devient un facteur dans la construction du problème public. De plus, dans notre cas, la mobilisation autour du problème a multiplié le nombre d'acteurs intervenant sur la place publique. Les propos de ces différents acteurs ajoutent à la pression auprès des gouvernements pour établir un plan d'action.

Interventions gouvernementales

Le dernier thème de notre analyse expose les dires entourant la formation d'un plan officiel et sa mise en œuvre. Plusieurs acteurs ont proposé des pistes de solutions ou des critiques du modèle actuel concernant le problème. Certains experts ont indiqué que les politiques publiques n'allaient pas assez loin dans la restriction sur l'alcool et sur la teneur d'arômes dans ces boissons. Ces propositions concrètes ont permis aux gouvernements d'élaborer un plan d'action basé sur des compromis entre les positions des acteurs.

Le processus de définition du problème public ne s'arrête toutefois pas à la mise en place de politiques publiques. Chaque groupe continue de défendre leurs idées et s'assure d'utiliser le nouveau plan d'action pour réaffirmer leurs intérêts ou bien espérer des arrangements pour transformer le plan d'action. Éduc'alcool est déçu que le projet ne s'attarde pas à l'emballage, au lettrage et à l'étiquetage des boissons alcoolisées sucrées, qui devraient selon lui « être clairement conçus pour viser une clientèle adulte » (La Presse canadienne, 2018).

Ces acteurs, autant l'industrie, les journalistes et la santé publique utilisent également la légitimité de la classification qu'ils ont produite ou qu'ils appuient pour justifier la transformation du plan d'action en leur faveur. Cette classification porte autant sur un prix minimum ou une limite d'alcool par consommation :

Appliquer un prix minimum à l'ensemble des boissons enverrait un signal de modération plus fort et plus cohérent. Et ça rendrait les boissons sucrées à forte concentration en alcool moins abordables, donc moins attrayantes — en particulier aux yeux des jeunes, qui sont très sensibles aux prix. (Khrol, 2018)

Les politiques publiques mises en place par les gouvernements québécois et canadien ont soulevé certaines critiques, notamment sur la présence élevée de lobbyistes de l'industrie de l'alcool dans les processus décisionnels chez les experts (Paradis *et al.*, 2019). Comme l'explique Blumer (1971), le plan d'action officiel pourrait être sujet à différents changements dans sa forme et son

contenu. Le plan actuel a toutefois ancré temporairement la définition du problème public des BSA et indirectement, celui de la consommation d'alcool des jeunes. Rien n'empêche cependant une « restructuration imprévisible » (Blumer, 1971) de la définition du problème public. Un événement fortuit, des échanges entre les différents groupes d'intérêts ou bien une réorganisation de la classification de la consommation d'alcool pourraient faire émerger à nouveau le problème sur la place publique.

Conclusion

À l'aide du cadre théorique de la définition des problèmes publics développé par Blumer (1971), nous avons présenté trois thèmes phares du discours sur la problématisation des BSA au Québec. Bien que ces discours se chevauchent quelque peu dans la chronologie des événements, il est possible de voir une certaine continuité dans le processus menant à l'élaboration de politiques publiques soit par la présentation d'une classification de la consommation, la mise en scène d'événements fortuits, ou la médiatisation d'échanges publics. Il est impossible de prédire le processus d'un problème social, mais son analyse fine établit une connaissance pratique sur le traitement consensuel d'une situation sociale qui aurait certainement mérité une réflexion plus approfondie.

Notre analyse a permis d'éclairer le processus de définition d'un problème touchant à la jeunesse au Québec. Toutefois, elle est insuffisante pour montrer intégralement le « comportement collectif » (Blumer, 1971) à l'égard de la consommation d'alcool des jeunes. Des entretiens avec les acteurs devront être menés pour saisir l'ensemble de ce cas.^[7] Cependant, notre analyse montre que le « problème public » des BSA dépend non pas d'un cocktail alcoolisé objectivement « dangereux », mais d'un mouvement collectif cherchant à défendre des intérêts communs. Ces intérêts nous forcent à poser une piste exploratoire : bien que celle-ci ne soit pas nouvelle, il y aurait une sensibilité accrue à la protection de la jeunesse chez les Québécois. L'inquiétude de la prise de risques chez les jeunes est dominante dans les propos des acteurs. Nous pensons que ce penchant à la protection de la jeunesse déterminerait une volonté d'intervention de l'État de la part des Québécois en excluant les jeunes de ce débat. De plus, la vitesse à laquelle les gouvernements québécois et canadien se sont empressés pour agir sur le cas des BSA appuie notre piste de recherche exploratoire. Ceci s'ajoute à la banalisation de l'alcool, un thème repris par plusieurs acteurs. La rapidité de la mise en place de politiques publiques rend compte d'une contradiction avec cette banalisation de l'alcool dans la société québécoise. Le cas des BSA remet donc en question le rapport des Québécois à l'alcool et aux conséquences sur la santé publique de la banalisation de ces produits. Plusieurs exemples de consommation « plus problématique » ont été écartés des réflexions dans l'espace public pour faire place au phénomène des BSA.

⁷ L'auteur du texte travaille présentement sur une thèse de maîtrise où les acteurs concernés ont été rencontrés.

Références

- Agence QMI. (2018a, mars 4). La fin de la boisson FCKDUP. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/04/la-fin-de-la-boisson-fckdup-1>
- Agence QMI. (2018b, mars 6). Four Loko repousse indéfiniment son retour sur les tablettes du Québec. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/06/four-loko-repousse-indefiniment-son-retour-sur-les-tablettes-du-quebec>
- Assemblée nationale du Québec. (2018). *Journal des débats — Consultations particulières sur le projet de loi n° 170 — Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques* (Consultations n° 242-243-244-245-254, 1). Québec : Assemblée nationale du Québec.
- Association pour la santé publique du Québec. (2018). *Mémoire déposé par l'Association pour la santé publique du Québec dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 170*. Québec : Association pour la santé publique du Québec.
- Bellavance, J.-D. (2018, mars 17). Boissons sucrées alcoolisées : Le NPD presse Ottawa de resserrer les normes. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201803/16/01-5157678-boissons-sucree-alcoolisees-le-npd-presse-ottawa-de-resserrer-les-normes.php>
- Blouin, L. (2019, mai 14). Le fabricant de la boisson FCKDUP très actif auprès du gouvernement Trudeau. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1169660/boisson-fckdup-lobbying-gouvernement-trudeau>
- Blumer, H. (1971). Social Problems as Collective Behavior. *Social Problems*, 18(3), 298-306. doi: 10.2307/799797
- Brunelle, N., Leclerc, D., Dufour, M., Lapierre, V., Cousineau, M.-M., Gendron, A. et Ste-Marie, M. (2015). Activités et types de jeux reliés aux problèmes de consommation de substances chez les jeunes. *Drogues, santé et société*, 14(1), 213-232.
- Butt, P., Beirness, D., Stockwell, T., Gliksman, L. et Paradis, C. (2011). *Alcohol and health in Canada: A summary of evidence and guidelines for low-risk drinking*. Ottawa : Canadian Centre on Substance Abuse.
- Cefaï, D. (2016). Publics, problèmes publics, arènes publiques... *Questions de communication*, 30(2), 2564. doi:10.4000/questionsdecommunication.10704
- Comité permanent de la santé (2018). *Témoignages – 103 – 106 – Boissons alcoolisées prémélangées à teneur élevée en sucre*. Canada : Chambre des communes.
- Couture, È. (2017, octobre 21). Fckdup : Une boisson qui inquiète. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1062751/consommation-alcool-adolescent-stimulant-sucre-fruit>
- Dessureault, M. et Jalbert, Y. (2019). *Alcopops. Jeunesse sacrifiée et filles ciblées*. Québec : Association pour la santé publique du Québec.

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

Dumas, J. (2018, octobre 23). Santé Canada n'a toujours pas encadré la vente des boissons sucrées alcoolisées. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/10/23/sante-canada-na-toujours-pas-encadre-la-vente-des-boissons-sucrees-alcoolisees>

Éduc'alcool. (2018). *Prendre résolument le parti de la sécurité et de l'intérêt publics. Mémoire d'Éduc'alcool relatif au projet de loi 170*. Québec : Éduc'alcool.

Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours*. Paris : Gallimard.

Gouvernement du Canada (2019, 21 mai). Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et les drogues (alcool purifié aromatisé). *Gazette du Canada*, 153(11). Repéré à <http://gazetteducanada.gc.ca/rp-pr/p2/2019/2019-05-29/html/sor-dors147-fra.html>

Groupe Geloso. (2018). *Mémoire dans le cadre des consultations publiques du projet de loi 170*. Québec : Groupe Geloso.

Griswold, M. G., Fullman, N., Hawley, C., Arian, N., Zimsen, S. R. M., Tymeson, H. D., ... et Gakidou, E. (2018). Alcohol use and burden for 195 countries and territories, 1990–2016 : A systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2016. *The Lancet*, 392(10152), 1015-1035. doi:10.1016/S0140-6736(18)31310-2.

Gusfield, J. R. (2009). *La culture des problèmes publics : L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. Paris : Economica.

Institut national de santé publique du Québec. (2018). *Mémoire Projet de loi 170*. Québec : Institut national de santé publique du Québec.

Joubert, S.-M., Carpentier, J., Plourde, C., Marcotte, J., Brunelle, N. et Admo, N. (2015). Qui sont les preneuses de risque ? L'intention d'adopter des conduites à risque chez les étudiantes postsecondaires québécoises. *Drogues, santé et société*, 14(1), 152-170.

Keller, R. (2007). L'analyse de discours du point de vue de la sociologie de la connaissance. Une perspective nouvelle pour les méthodes qualitatives. *Recherche qualitative. Hors-série* (3), 287-306.

Krol, A. (2018, mars 15). Enfin, du balai! *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/0ad24b5e-9f05-4fb2-bd43-4b1c519bc866_7C_0.html

La Presse canadienne. (2018, juin 19). Un comité des Communes recommande des restrictions sur les boissons sucrées alcoolisées. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1108077/boissons-alcoolisees-sucrees-comite-communes-recommande-restrictions>

La Presse canadienne. (2018, décembre 18). Santé Canada abaissera la teneur en alcool des boissons alcoolisées sucrées. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1142683/sante-canada-boissons-alcoolisees-sucrees-baisse-concentration-alcool>

Lacroix, A. (2017a, juillet 29). Des boissons alcoolisées inquiètent. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2017/07/29/des-boissons-alcoolisees-inquietent>.

Lacroix, A. (2017b, juillet 29). Un marketing pour cibler les jeunes. *Le Journal de Montréal*, 3.

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

- Lacroix, A. (2018). Boissons alcoolisées sucrées : Jour un de la réglementation de Santé Canada. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2019/05/23/boissons-alcoolisees-sucrees-jour-un-de-la-reglementation-de-sante-canada>
- Larocque, M. (2018). *Rapport d'investigation du coroner concernant le décès d'Athéna Gervais* (Coroner N° 201801389). Québec : Bureau du Coroner.
- Le Breton, D. (2013). *Conduites à risque*. Paris : Presses universitaires de France.
- Lévesque, F. et Lorange, S.-O. (2018, mars 2). Mort d'Athéna Gervais : Couche-Tard retire la boisson FCKD UP des tablettes. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/faits-divers/201803/02/01-5155964-mort-dathena-gervais-couche-tard-retire-la-boisson-fckd-up-des-tablettes.php>
- Lorange, S.-O. (2018, mars 2). Mort d'Athéna Gervais à Laval : La police confirme qu'il s'agit d'un accident. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/faits-divers/201803/02/01-5155873-mort-dathena-gervais-a-laval-la-police-confirme-quil-sagit-dun-accident.php>
- Maréchal, I. (2018, mars 12). Génération FCKD*UP. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/12/generation-fckdup>
- Negura, L. (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *Sociologies pratiques*, 1(1), 1-21.
- Noël, M.-C. (2018, mars 23). Des boissons FCKD UP toujours en vente à côté d'écoles. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/23/des-boissons-fckd-up-toujours-en-vente-a-cote-decoles>
- Ouellet, S.-P. (2018, juillet 15). Son foie détruit par les boissons énergisantes alcoolisées. *Le Journal de Québec*, 24.
- Paradis, C. (2016). Canada's National Alcohol Strategy : It's Time to Assess Progress. *Canadian Journal of Program Evaluation/La Revue canadienne d'évaluation de programme*, 31(2), 232-241.
- Paradis, C., April, N., Cyr, C., Morin, R. et Niquette, M. (2019). The Canadian alcopop tragedy should trigger evidence-informed revisions of federal alcohol regulations. *Drug and Alcohol Review*, 38(2), 198-200. doi:10.1111/dar.12896
- Parent, S. (2018a, mars 13). La facture trop salée des boissons sucrées super-alcoolisées. *Radio-Canada International*. Repéré à <http://www.rcinet.ca/fr/2018/03/13/la-facture-trop-salee-des-boissons-sucrees-super-alcoolisees/?replyto=14718>
- Plouffe, R. (2018, février 4). Les boissons Four Loko toujours sur le marché. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/02/04/les-boissons-four-loko-toujours-sur-le-marche-1>
- Prior, L. (2004). Following in Foucault's footsteps : Text and context in qualitative research. Dans S. J. Hesse-Biber et P. Leavy (dir.), *Approaches to Qualitative Research : A Reader on Theory and Practice*. Oxford : Oxford University Press.

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

- Radio-Canada. (2018a, mars 5). Québec souhaite le retrait des boissons sucrées très alcoolisées. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1087206/mort-athena-gervais-expert-toxicomanie-alcool-fckdup>
- Radio-Canada. (2018b, août 21). Four Loko, caféine et médicaments : Un cocktail mortel. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1119077/four-loko-alcool-deces-mort-coroner-cafeine-medicaments>
- Room, R. et Mäkelä, K. (2000). Typologies of the cultural position of drinking. *Journal of Studies on Alcohol*, 61(3), 475-483. doi:10.15288/jsa.2000.61.475
- Sheppard, E. (2010). Problème public. Dans L. Boussaguet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques* (3^e éd, p. 530-538). Presses de Sciences Po.
- Siegel, S. (2011). The Four-Loko Effect. *Perspectives on Psychological Science*, 6(4), 357-362.
- Simmat-Durand, L. et Toutain, S. (2018). L'alcoolisation massive des jeunes femmes : Prises de risque spécifiques et approche genrée. *Agora débats/jeunesses*, 79(2), 37-52. doi:10.3917/agora.079.0037.
- Statistique Canada. (2019). *Tableau 13-10-0096-01 Caractéristiques de la santé, estimations annuelles*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310009601>
- Statistique Canada. (2015). *Tableau 13-10-0451-01. Indicateurs de la santé, estimations annuelles, 2003-2014*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310045101>
- Stevens, A. et Zampini, G. F. (2018). Drug policy constellations : A Habermasian approach for understanding English drug policy. *International Journal of Drug Policy*, 57, 61-71. doi:10.1016/j.drugpo.2018.03.030
- Teisceira-Lessard, P. (2018, juin 30). Le « Poppers » en vinier de Geloso inquiète. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/58ea53b5-481d-4df2-8a9d-e0bc0d6cdf80_7C_0.html
- Tessier, S., April, N. et Hamel, D. (2016). *La consommation excessive d'alcool chez les jeunes Québécois : Déterminants et problèmes liés*. Québec : Institut national de santé publique du Québec.
- Tessier, S., Hamel, D. et April, N. (2014). La consommation excessive d'alcool chez les jeunes Québécois : Portrait et évolution de 2000 à 2012. *Surveillance des habitudes de vie*, (5), 12.
- Touzin, C. (2017a, octobre 5). « Une boisson complètement débile ». *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201710/04/01-5138957-four-loko-une-boisson-inquietante-selon-des-medecins.php>
- Touzin, C. (2017c, novembre 18). « J'ai des emplois à protéger, moi ». *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/0841b37e-369b-4eee-b123-9110144cc374_7C_0.html
- Touzin, C. (2017c, novembre 18). « J'ai des emplois à protéger, moi ». *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/0841b37e-369b-4eee-b123-9110144cc374_7C_0.html

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

Traoré, I., Street, M.-C., Camirand, H., Julien, D., Joubert, K. et Berthelot, M. (2017). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017. TOME 3 : La santé physique et les habitudes de vie des jeunes*. Québec : Institut de la statistique du Québec.

TVA Nouvelles. (2018, mars 5). Le père d'Athena Gervais « très content » du retrait des FCKDUP TVA Nouvelles. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/05/le-pere-dathena-gervais-tres-content-du-retrait-des-fckdup>

TVA Nouvelles. (2019, mars 27). Mort d'Athena Gervais : « Tout le monde est responsable ». TVA Nouvelles. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2019/03/27/mort-dathena-gervais-tout-le-monde-est-responsable>

Vaillancourt, C. (2017, août 30). Une pub de boisson dangereuse à l'UQAM. TVA Nouvelles. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2017/08/30/une-pub-de-boisson-dangereuse-a-luqam-1>

Vingt55. (2017, décembre 28). Un décès pourrait avoir été causé par une intoxication ou surdose de boisson énergisante. Vingt55. Repéré à <https://vingt55.ca/un-deces-pourrait-avoir-ete-cause-par-une-intoxication-ou-surdose-de-boisson-energisante/>

Annexe A — Les 126 articles analysés lors de notre recherche

Agence QMI. (2017a, décembre 6). Non-conforme à la réglementation La boisson « Four Loko » retirée des tablettes. TVA Nouvelles. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2017/12/06/la-boisson-four-loko-retee-des-tablettes>

Agence QMI. (2017b, décembre 8). Les boissons Four Loko de retour en force en 2018. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2017/12/07/les-boissons-four-loko-de-retour-en-force-en-2018-1>

Agence QMI. (2018a, février 26). Le Conseil d'éthique déplore l'« indifférence » du gouvernement Couillard. TVA Nouvelles. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/02/26/le-conseil-dethique-deploire-lindifference-du-gouvernement-couillard>

Agence QMI. (2018b, mars 4). La fin de la boisson FCKDUP TVA Nouvelles. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/04/la-fin-de-la-boisson-fckdup-1>

Agence QMI. (2018c, mars 4). Les boissons FCKD UP doivent être encadrées, implore Éduc'alcool. Repéré à *Le Journal de Montréal*, 7.

Agence QMI. (2018d, mars 5). « J'ai des millions en jeu et je suis prêt à mettre ça à la poubelle », dit le producteur de la boisson FCKD UP *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/05/jai-des-millions-en-jeu-et-je-suis-pret-a-mettre-ca-a-la-poubelle-dit-le-producteur-de-la-boisson-fckdup>

Agence QMI. (2018e, mars 6). Four Loko repousse indéfiniment son retour sur les tablettes du Québec. TVA Nouvelles. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/06/four-loko-repousse-indefinement-son-retour-sur-les-tablettes-du-quebec>

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

Agence QMI. (2018f, mars 10). Un dernier hommage à Athena Gervais. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/10/les-funeraillles-dathena-gervais-ont-lieu-aujourd'hui>

Agence QMI. (2018g, mars 12). Éduc'alcool veut des actions rapides. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/12/educalcoool-veut-des-actions-rapides>

Agence QMI. (2018h, mars 13). Abus d'alcool : Sept adolescents québécois par jour se retrouvent aux urgences. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/13/abus-dalcool-sept-adolescents-quebecois-par-jour-se-retrouvent-aux-urgences>

Agence QMI. (2018i, mars 18). Boissons sucrées alcoolisées : Ottawa lancera des consultations. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/18/boissons-sucrees-alcoolisees-ottawa-lancera-des-consultations>

Agence QMI. (2018j, juin 12). Accro aux boissons énergisantes alcoolisées, il frôle la mort. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/06/12/accro-aux-boissons-energisantes-alcoolisees-il-frole-la-mort-1>

Agence QMI. (2018k, décembre 18). Santé Canada s'attaque aux boissons alcoolisées sucrées. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/12/18/sante-canada-sattaque-aux-boissons-alcoolisees-sucrees-1>

Agence QMI. (2019, février 6). Boissons alcoolisées sucrées : Éduc'alcool « profondément déçu » de Santé Canada. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2019/02/06/boissons-alcoolisees-sucrees-educalcoool-profondement-decu-de-sante-canada>

Banerjee, S. (2018, mars 12). Éduc'alcool s'adresse aux gouvernements à propos des boissons sucre/alcool. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201803/12/01-5156959-boissons-sucres-alcoolisees-educalcoool-sadresse-aux-gouvernements.php>

Bellavance, J.-D. (2018a, mars 17). Boissons sucrées alcoolisées : Le NPD presse Ottawa de resserrer les normes. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201803/16/01-5157678-boissons-sucres-alcoolisees-le-npd-presse-ottawa-de-resserrer-les-normes.php>

Bellavance, J.-D. (2018b, mars 17). Le NPD presse Ottawa de resserrer les normes. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/1d07f98e-6e8d-4d0f-93a2-0cd250c3758f_7C_0.html

Bergeron, J. (2018, février 25). Boisson alcoolisée FCKD UP : Une nouvelle campagne de publicité qui fait réagir. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1085729/boisson-acoolisee-fckdup-nouvelle-campagne-publicite-critique>

Bisson, B. et Ruel-Manseau, A. (2018, mars 5). Le FCKD UP retiré des tablettes. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/21ed32d7-dbe9-4059-88b9-380b126b083c_7C_0.html

Bourdon, P.D. (2018, mai 10). Protection des jeunes : Martin Coiteux resserrera le règlement sur la promotion de l'alcool. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldequebec.com/2018/05/10/protection-des-jeunes-martin-coiteux-resserrera-le-reglement-sur-la-promotion-de-lalcool>

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

- Caillou, A. (2018, décembre 18). Santé Canada veut limiter la teneur en alcool des boissons sucrées. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/societe/sante/543865/boissons-alcoolisees-sucrees>
- Caillou, A. (2019, mars 28). Le coroner dépose son rapport sur la mort d'Athéna Gervais. *Le Devoir*, A2.
- Champagne, É.-P. (2018, mars 5). *Le FCKD UP quitte les tablettes, les autres restent*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201803/05/01-5156149-le-fckd-up-quitte-les-tablettes-les-autres-restent.php>
- Champagne, S. (2018, mars 13). Boissons sucrées alcoolisées : Couillard enjoint Santé Canada d'agir. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201803/13/01-5157114-boissons-sucres-alcoolisees-couillard-enjoint-sante-canada-dagir.php>
- Charest, M. (2017a, décembre 28). La boisson Four Loko toujours vendue malgré l'interdiction. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2017/12/28/la-boisson-four-loko-toujours-vendue-malgre-linterdiction-1>
- Charest, M. (2017b, décembre 29). Policiers en renfort pour retirer des boissons interdites. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldequebec.com/2017/12/28/la-boisson-four-loko-toujours-vendue-malgre-linterdiction>
- Chouinard, T. (2018, mars 13). Bannies des dépanneurs. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/7b55da9c-6c06-40f1-9d91-588a776c637a_7C_0.html
- Chouinard, T. et Touzin, C. (2018, mars 14). Bond des ventes et des visites aux urgences. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/398ef3ba-f0c0-4dca-aed0-681cfdb5f441_7C_0.html
- Couture, É. (2017, octobre 21). Fckdup : Une boisson qui inquiète. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1062751/consommation-alcool-adolescent-stimulant-sucres-fruit>
- Couture, P. (2018a, mars 17). Boissons alcoolisées : Groupe Geloso veut continuer à vendre dans les dépanneurs. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldequebec.com/2018/03/17/groupe-geloso-veutcontinuer-a-vendre-dans-les-depanneurs>
- Couture, P. (2018b, juillet 28). Des viniers « Poppers » déclarés non conformes. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/07/28/des-viniers-poppers-declares-non-conformes-1>
- Crête, M. (2018a, mars 19). Santé Canada entend sévir contre les boissons sucrées alcoolisées. *Le Devoir*. Repéré à https://www.ledevoir.com/societe/sante/523090/sante-canada-entend-sevir-contre-les-boissons-sucres-alcoolisees?utm_source=infolettre-2018-03-19&utm_medium=email&utm_campaign=infolettre-quotidienne
- Crête, M. (2018b, mars 20). La boisson FCKD UP est toujours disponible dans certains dépanneurs. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1090475/societe-alcool-politique-federale-canada-boissons-sucres-alcoolisees>
- Desrosiers, S. (2018, mars 2). La mort d'Athéna Gervais était accidentelle, confirme la police. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1086714/mort-athena-gervais-police>

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

Dubuc, A. (2017a, décembre 13). Le distributeur de Four Loko fait fi du rappel imposé par la régie des alcools. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/ddf48ffe-b12f-4c8a-a97d-b95c0f105e1e_7C_0.html

Dubuc, A. (2017b, décembre 28). Interdites depuis un mois, toujours disponibles. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/d3033fb6-9e89-4950-9019-214a9b2ef17a_7C_0.html

Duchesneau, P. (2018, mars 3). Éduc'Alcool prône un retrait des boissons alcoolisées énergisantes. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/03/educalcohol-prone-un-retrait-de-la-vente>

Dumas, J. (2018, octobre 23). Santé Canada n'a toujours pas encadré la vente des boissons sucrées alcoolisées. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/10/23/sante-canada-na-toujours-pas-encadre-la-vente-des-boissons-sucrees-alcoolisees>

Foisy, P.-V. (2018, mars 18). Boissons sucrées alcoolisées : Santé Canada interviendra. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1090030/sante-canada-boissons-sucrees-alcoolisees-etude-reglementation>

Giguère, F. (2018, mars 3). L'adolescente se serait cogné la tête en glissant. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/02/la-these-de-l'accident-privilegiee-dans-la-mort-dathena-gervais-1>

Hallé, S. (2018, mars 22). Les boissons sucrées alcoolisées toujours populaires. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/22/les-boissons-sucrees-alcoolisees-toujours-populaires-1>

Houle, J. (2017, octobre 23). Dans un coma éthylique après une seule canette. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldequebec.com/2017/10/23/four-loko-une-chaine-de-depanneurs-veut-sensibiliser-sa-clientele>

Jobin, M. (2018, mars 13). Boissons sucrées et alcoolisées bientôt bannies des dépanneurs au Québec. *Radio-Canada International*. Repéré à <http://www.rcinet.ca/fr/2018/03/13/boissons-sucrees-et-alcoolisees-bientot-bannies-des-depanneurs-au-quebec/>

Journal de Montréal. (2018, juin 28). Des internautes s'insurgent contre une publicité de boisson alcoolisée qui inciterait à la consommation. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/06/28/des-internautes-sinsurgent-contre-une-publicite-de-boisson-alcoolisee-qui-inciterait-a-la-consommation>

Krol, A. (2018a, mars 6). Bouge de là ! *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/226b7bf7-3ca3-4baf-a20a-17d84b25b32e_7C_0.html

Krol, A. (2018b, mars 15). Enfin, du balai ! *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/0ad24b5e-9f05-4fb2-bd43-4b1c519bc866_7C_0.html

Krol, A. (2019, mars 28). Mortel marketing. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/ariane-krol/201903/27/01-5219859-mortel-marketing.php>

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

La Presse canadienne. (2018a, mars 4). Le groupe Geloso annonce qu'elle cesse la production de sa boisson FCKD UP. *Huffington Post*. Repéré à https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/03/04/le-groupe-geloso-annonce-quelle-cesse-la-production-de-sa-boisson-fckd-up_a_23376792/

La Presse canadienne. (2018b, mars 5). Fin de la production de la boisson FCKD UP. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/societe/521883/fin-de-la-production-de-la-boisson-fckd-up>

La Presse canadienne. (2018c, mars 20). Ottawa entend sévir contre les boissons sucrées alcoolisées. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/societe/523125/ottawa-entend-sevir-contre-les-boissons-sucrees-alcoolisees>

La Presse canadienne. (2018, juin 19). Un comité des Communes recommande des restrictions sur les boissons sucrées alcoolisées. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1108077/boissons-alcoolisees-sucrees-comite-communes-recommande-restrictions>

La Presse canadienne. (2018d, décembre 18). Santé Canada abaissera la teneur en alcool des boissons alcoolisées sucrées. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1142683/sante-canada-boissons-alcoolisees-sucrees-baisse-concentration-alcool>

La Presse canadienne. (2019, février 6). Projet de règlement sur les boissons sucrées alcoolisées : Éduc'alcool dénonce. *Le Droit*. Repéré à <https://www.ledroit.com/actualites/educalcool-denonce-le-projet-de-reglement-sur-les-boissons-sucrees-alcoolisees-e3c647dfad987ed222a5d5142b79b7a2>.

Lacoursière, A. (2018, décembre 19). « Ça frappe fort et c'est ce qu'on voulait ». *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/eb59e073-f556-4a6b-8821-af760ecc8deb_7C_0.html

Lacroix, A. (2017a, juillet 29). Des boissons alcoolisées inquiètent. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2017/07/29/des-boissons-alcoolisees-inquietent>

Lacroix, A. (2017b, juillet 29). Un marketing pour cibler les jeunes. *Le Journal de Montréal*, 3.

Lacroix, A. (2018a, mars 6). Le Retour De Four Loko Suspendu. *Le Journal de Montréal*, 10.

Lacroix, A. (2018b, mai 20). Il a agressé sa voisine intoxiquée au Four Loko. *Le Journal de Québec*, 14.

Lacroix, A. (2018c, septembre 24). Il est sur la liste des délinquants sexuels à 22 ans. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/09/24/il-est-sur-la-liste-des-delinquants-sexuels-a-22-ans>

Lacroix, A. et Scali, D. (2018, mars 6). Alcool : Les jeunes ont encore le choix. *Le Journal de Montréal*, 10.

Lagacé, P. (2018, mars 5). De zéro à party à la face dans le ruisseau. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/b0927ff3-06b8-4f26-ad8d-4f4d64f77957_7C_0.html

Lagacé, P. (2019, mars 28). Athéna, il y a un an. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/patrick-lagace/201903/28/01-5219863-athena-il-y-a-un-an.php>.

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

Lajoie, G. (2018, avril 6). Alcool : Québec refuse d'entendre le fabricant de la boisson FCKDUP TVA Nouvelles. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/04/06/quebec-refuse-dentendre-le-fabricant-de-fckdup-1>.

Larin, V. (2018, mars 19). Ottawa limitera l'alcool dans les boissons sucrées. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/19/ottawa-limitera-lalcool-dans-les-boissons-sucrees>

Lecavalier, C. (2018a, mars 6). FCKD UP et Four Loko : Couillard demande à Ottawa d'agir. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldequebec.com/2018/03/06/fckd-up-et-four-loko-couillard-demande-a-ottawa-dagir>

Lecavalier, C. (2018b, mars 7). Québec : Couillard demande à Ottawa d'agir. *Le Journal de Québec*, 16.

Lecavalier, C. (2018c, mars 7). Un règlement sur les boissons sucrées alcoolisées réclamé. *Le Journal de Québec*, 16.

Lecavalier, C. (2018d, mars 13). Les boissons sucrées à forte teneur en alcool seront vendues à la SAQ. TVA Nouvelles. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/13/la-fin-de-la-vente-des-boissons-sucrees-a-forte-teneur-en-alcool-dans-les-depanneurs>

Lecavalier, C. (2018e, mars 14). Coiteux se défend d'avoir trop tardé. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/13/coiteux-se-defend-davoir-attendu-le-deces-dune-adolescente-pour-interdire-les-boissons-sucrees-alcoolisees>

Lecavalier, C. (2018f, mars 14). Il n'aurait pas attendu un décès pour agir. *Le Journal de Montréal*, 14.

Lessard, D. et Champagne, É.-P. (2018, mars 6). Boissons sucrées à haute teneur en alcool : Couillard presse Santé Canada. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201803/06/01-5156259-boissons-sucrees-a-haute-teneur-en-alcool-couillard-presse-sante-canada.php>

Lévesque, F. (2018a, mars 7). Boissons sucrées alcoolisées : Le père d'Athena Gervais déclare la guerre. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/faits-divers/201803/07/01-5156385-boissons-sucrees-alcoolisees-le-pere-dathena-gervais-declare-la-guerre.php>

Lévesque, F. (2018b, mars 14). Un soulagement pour le père d'Athena Gervais. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/398ef3ba-f0c0-4dca-aed0-681cfd5f441_7C_0.html

Lévesque, F. (2018c, décembre 17). « J'ai hâte d'arriver au bout de ça ». *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/23c6cbda-ad0c-4aaf-8dda-7acf3163efd0_7C_0.html

Lévesque, F. (2019, mai 23). Fini les grands formats de boissons sucrées fortement alcoolisées. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201905/23/01-5227252-fini-les-grands-formats-de-boissons-sucrees-fortement-alcoolisees.php>

Lévesque, F. et Lorange, S.-O. (2018, mars 2). Mort d'Athena Gervais : Couche-Tard retire la boisson FCKD UP des tablettes. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/faits-divers/201803/02/01-5155964-mort-dathena-gervais-couche-tard-retire-la-boisson-fckd-up-des-tablettes.php>

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

- Lévesque, L. (2018, mars 6). Boissons sucrées alcoolisées : Québec demande à Santé Canada de serrer la vis. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/societe/sante/521908/quebec-demande-a-ottawa-de-serrer-la-vis-aux-boissons-sucrees-alcoolisees>
- Lorange, S.-O. (2018a, mars 2). Mort d'Athena Gervais à Laval : La police confirme qu'il s'agit d'un accident. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/faits-divers/201803/02/01-5155873-mort-dathena-gervais-a-laval-la-police-confirme-quil-sagit-dun-accident.php>
- Lorange, S.-O. (2018b, mars 7). Le rôle complexe de la Régie. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/673520ed-2b56-4308-8141-e4d689636b95_7C_0.html
- Lorange, S.-O. (2018c, mars 7). Un signal d'alarme prémonitoire. *La Presse+*. Repéré à http://mi.lapresse.ca/screens/673520ed-2b56-4308-8141-e4d689636b95_7C_0.html
- Lorange, S.-O. et Champagne, É.-P. (2018, mars 8). Le Groupe Geloso veut soustraire ses produits à une hausse du prix de la bière. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201803/07/01-5156495-le-groupe-geloso-veut-soustraire-ses-produits-a-une-hausse-du-prix-de-la-biere.php>
- Lorange, S.-O. et Lévesque, F. (2018, mars 3). Quel rôle la boisson FCKD UP a-t-elle joué ? *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/d154d92c-2435-4da4-8578-8f5fed3718b9_7C_0.html
- Maréchal, I. (2018, mars 12). Génération FCKD*UP. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/12/generation-fckdup>
- Marin, S. (2019, mars 27). Athéna Gervais est morte noyée, dit le coroner, montrant du doigt l'alcool. *La Presse canadienne*. Repéré à <https://lactualite.com/actualites/athena-gervais-est-morte-noyee-dit-le-coroner-montrant-du-doigt-lalcool/>
- Noël, M.-C. (2018, mars 23). Des boissons FCKD UP toujours en vente à côté d'écoles. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/23/des-boissons-fckd-up-toujours-en-vente-a-cote-decoles>
- Orfali, P. (2018, mars 17). La SAQ « prise » avec le Four Loko. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/17/la-saq-prise-avec-le-four-loko>
- Ouellet, S.-P. (2018, juillet 15). Son foie détruit par les boissons énergisantes alcoolisées. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/07/15/son-foie-detruit-par-les-boissons-energisantes-alcoolisees>.
- Parent, S. (2018a, mars 13). La facture trop salée des boissons sucrées super-alcoolisées. *Radio-Canada International*. Repéré à <http://www.rcinet.ca/fr/2018/03/13/la-facture-trop-salee-des-boissons-sucrees-super-alcoolisees/?replytocom=14718>
- Parent, S. (2018b, mai 10). Publicités des boissons sucrées alcoolisées ciblant nos jeunes : C'est le « far west ». *Radio-Canada International*. Repéré à <http://www.rcinet.ca/fr/2018/05/10/publicite-jeunes-boissons-sucrees-alcoolisees-reseaux-sociaux-quebec/>

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

Plouffe, R. (2018, février 4). Les boissons Four Loko toujours sur le marché. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/02/04/les-boissons-four-loko-toujours-sur-le-marche-1>

Radio-Canada. (2018a, mars 4). Le fabricant de FCKD UP cesse sa production. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1087138/athena-gervais-mort-accident-fckd-up-boisson-alcool-production-geloso>

Radio-Canada. (2018b, mars 5). Le Centre antipoison demande le retrait des boissons Four Loko de la circulation. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1087193/centre-antipoison-four-loko-alcool-boissons-sucree>

Radio-Canada. (2018c, mars 5). Québec souhaite le retrait des boissons sucrées très alcoolisées. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1087206/mort-athena-gervais-expert-toxicomanie-alcool-fckdup>

Radio-Canada. (2018d, mars 6). Le Four Loko ne reviendra pas de sitôt sur les tablettes. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1087523/le-four-loko-ne-reviendra-pas-de-sitot-sur-les-tablettes>

Radio-Canada. (2018e, mars 23). Le fabricant du FCKD UP invite les détaillants à « ne pas paniquer ». *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1091146/groupe-geloso-boisson-fckd-up-lettre-detaillants-ecoulement-stock>

Radio-Canada. (2018f, novembre 3). La consommation excessive d'alcool des Canadiennes préoccupe la santé publique. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1133719/mort-alcool-hausse-taux-femmes-hommes-canada-sante-publique>

Radio-Canada. (2019, mars 27). Intoxiquée par l'alcool, Athena Gervais est morte noyée, conclut le coroner. *ICI Radio-Canada-Nouvelles (site web)*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/media-8064947/intoxiquee-par-alcool-athena-gervais-est-morte-noyee-conclut-coroner>

Ravary, L. (2018, mars 4). Mourir de jeunesse. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/04/mourir-de-jeunesse>

Ruel-Manseau, A. (2018, mars 19). Ottawa limitera l'alcool dans les boissons sucrées comme le FCKD UP. *La Presse+*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201803/18/01-5157783-ottawa-limitera-lalcool-dans-les-boissons-sucrees.php>

Saint-Arnaud, P. (2018, mars 16). La SAQ n'a pas encore décidé si elle vendra ou non les boissons alcoolisées sucrées. *Le Devoir*. Repéré à https://www.ledevoir.com/societe/consommation/522933/la-saq-n-a-pas-encore-decide-si-elle-vendra-ou-non-les-boissons-sucrees?utm_source=infolettre-2018-03-16&utm_medium=email&utm_campaign=infolettre-quotidienne

Sioui, M.-M. (2018a, mars 14). Les boissons sucrées fortement alcoolisées ne seront plus vendues dans les dépanneurs. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/522561/les-boissons-sucrees-fortement-alcoolisees-seront-bannies-des-depanneurs>

Sioui, M.-M. (2018b, avril 12). Plaidoyer pour des prix planchers à la SAQ. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/524989/plaidoyer-pour-des-prix-planchers-a-la-saq>

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

Tchandem Kamgang, A. C. T. (2018, mars 14). Réviser les prix et resserrer les lois sur la publicité pour prévenir l'intoxication par l'alcool chez les jeunes. *Radio-Canada International*. Repéré à <http://www.rcinet.ca/fr/2018/03/14/reviser-les-prix-et-resserrer-les-lois-sur-la-publicite-pour-prevenir-lin-toxication-par-lalcool-chez-les-jeunes/?replytocom=14720>

Teisceira-Lessard, P (2018a, avril 9). Éduc'alcool exige une formation obligatoire pour les serveurs et barmans. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201804/09/01-5160312-educalcoool-exige-une-formation-obligatoire-pour-les-serveurs-et-barmans.php>

Teisceira-Lessard, P (2018b, juin 28). « Tu es trop faible » : Une publicité de bière choque. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/201806/28/01-5187621-tu-es-trop-faible-une-publicite-de-biere-choque.php>

Teisceira-Lessard, P (2018c, juin 29). Une publicité de bière forte choque Éduc'alcool et des internautes. *La Presse+*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/201806/28/01-5187621-tu-es-trop-faible-une-publicite-de-biere-choque.php>

Teisceira-Lessard, P (2018d, juin 30). Le « Poppers » en vinier de Geloso inquiète. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/58ea53b5-481d-4df2-8a9d-e0bc0d6cdf80_7C_0.html

Touzin, C. (2017a, octobre 5). « Une boisson complètement débile ». *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201710/04/01-5138957-four-loko-une-boisson-inquietante-selon-des-medecins.php>

Touzin, C. (2017b, octobre 6). Une nouvelle boisson alcoolisée québécoise préoccupe les experts. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201710/05/01-5139106-une-nouvelle-boisson-alcoolisee-quebecoise-preoccupe-les-experts.php>

Touzin, C. (2017c, novembre 18). « J'ai des emplois à protéger, moi ». *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/0841b37e-369b-4eee-b123-9110144cc374_7C_0.html

Touzin, C. (2017d, décembre 7). La boisson Four Loko retirée des tablettes. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/0e4939e0-f53e-4f6b-a56d-6ecbe9995360_7C_0.html

Touzin, C. (2018, avril 10). Interdire la vente d'alcool près des écoles ? *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/d15acea5-1da1-4014-86af-8e8307a43573_7C_0.html

Touzin, C. (2019a, mars 27). Mort d'Athéna Gervais : « l'équivalent de 12 verres de vin ». *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201903/27/01-5219748-mort-dathena-gervais-lequivalent-de-12-verres-de-vin.php>

Touzin, C. (2019b, mars 28). D'autres réactions. *La Presse*. Repéré à http://mi.lapresse.ca/screens/c9c7269a-1fe4-46bf-a2f3-4c4cb683f3f6_7C_0.html

Touzin, C. (2019c, mars 28). L'équivalent de 12 verres de vin en 35 minutes. *La Presse*. Repéré à http://mi.lapresse.ca/screens/c9c7269a-1fe4-46bf-a2f3-4c4cb683f3f6_7C_0.html

Consommer la cigarette, le cannabis à l'adolescence

TVA Nouvelles. (2018a, ars). Couche-Tard retire de ses tablettes la boisson alcoolisée « FCKD UP ». *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/02/couche-tard-retire-de-ses-tablettes-la-boisson-alcoolisee-fckd-up>

TVA Nouvelles. (2018b, mars 5). Athena, une « comète » qui a « payé le prix ». *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/05/athena-une-comete-qui-a-pay-le-prix>

TVA Nouvelles. (2018c, mars 5). Le père d'Athena Gervais « très content » du retrait des FCKDUP. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/03/05/le-pere-dathena-gervais-tres-content-du-retrait-des-fckdup>

TVA Nouvelles. (2018d, mars 9). Le Groupe Geloso demande à Québec d'interdire le Four Loko. *Le Journal de Montréal*. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/03/09/le-groupe-geloso-demande-a-quebec-dinterdire-le-four-loko-1>

TVA Nouvelles. (2018e, avril 3). Des boissons sucrées alcoolisées toujours vendues. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/04/03/des-boissons-sucrees-alcoolisees-toujours-vendues>

TVA Nouvelles. (2018f, août 21). « Il s'est fait avoir par les boissons énergisantes », dit le père de la victime. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/08/21/il-sest-fait-avoir-par-les-boissons-energisantes-dit-le-pere-de-la-victime>

TVA Nouvelles. (2018g, décembre 19). « Ça a été inespéré. Ça a eu l'effet d'une bombe » – Le père d'Athena. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/12/19/ca-a-ete-inespere-ca-a-eu-leffet-dune-bombe-le-pere-dathena>

TVA Nouvelles. (2019a, mars 27). La jeune Athena Gervais est morte noyée. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2019/03/27/la-jeune-athena-gervais-est-morte-noyee>

TVA Nouvelles. (2019b, mars 27). Mort d'Athena Gervais : « Tout le monde est responsable ». *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2019/03/27/mort-dathena-gervais-tout-le-monde-est-responsable>

Vaillancourt, C. (2017, août 30). Une pub de boisson dangereuse à l'UQAM. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2017/08/30/une-pub-de-boisson-dangereuse-a-luqam-1>